

Vos droits à l'**information** en cas de **dommage**

Confiance et dialogue !

Un dommage, c'est quoi ?

C'est la conséquence d'un événement indésirable, non prévu, qui entraîne pour vous une dégradation physique et/ou psychologique.

C'est un événement lié aux actes de prévention, de soin et de suivi plutôt qu'à l'évolution "naturelle" de votre maladie.

En pratique, c'est une complication grave liée à votre maladie, à une chute, un accident médical, une aggravation due à un dysfonctionnement ou à une erreur.

Quelles sont les conséquences possibles d'un événement indésirable ?

Les événements les plus graves :

- **peuvent menacer la vie du patient**
(exemple : erreur médicamenteuse)
- **vont prolonger l'hospitalisation**
(exemple : infection nosocomiale mal maîtrisée)
- **peuvent être à l'origine d'un handicap**
(exemple : paralysie suite à une chirurgie)

Ces événements sont-ils fréquents ?

Non, une étude nationale en 2009 montre que la fréquence des événements indésirables graves (EIG) survenus pendant l'hospitalisation est de 6,2 EIG pour 1 000 jours d'hospitalisation.

Pendant l'hospitalisation, ils sont le plus souvent associés aux actes invasifs comme la chirurgie.

L'enquête montre également que les patients âgés et fragiles sont plus exposés aux EIG évitables.

En cas d'événement, vous informer, vous rencontrer (avec votre famille si vous le souhaitez)

Les responsables du service organiseront une rencontre pour vous écouter, vous expliquer les faits, et organiser avec vous les soins après votre sortie.

Une analyse collective de l'événement sera conduite avec la Direction de la Qualité afin de prendre les mesures d'amélioration nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.